

Rapport sur les orientations budgétaires pour l'année 2023.

Je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir prendre connaissance de ce rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2023.

Cette note doit traduire la politique et les priorités du Parc dans tous ses domaines.

ELEMENTS DE CONTEXTE

Les confinements en Chine et l'invasion Russe en Ukraine ont assombri les perspectives économiques, en entraînant une forte hausse des prix de l'énergie (gaz, électricité, carburant) des matériaux et autres fournitures sensibles aux évolutions de ces coûts, ainsi qu'un rebond des tensions d'approvisionnement. La situation économique se dégrade fortement depuis le mois d'août 2022. Un ralentissement de l'inflation n'est pas prévu avant 2024.

A ce contexte peu favorable s'ajoute la montée de plus en plus nette des risques climatiques, tel que les incendies et les vagues de canicule que nous avons connus cet été. Ces risques et ces contraintes induisent des charges supplémentaires, financières et procédurales, qui alourdissent les processus décisionnels et le poids de nos investissements.

Parallèlement, les mesures gouvernementales afférentes à la revalorisation du point d'indice à hauteur de 3.5 %, à l'évolution du SMIC et des grilles des rémunérations de catégorie C, impactent lourdement nos finances. Cette contrainte est d'autant plus forte que le Parc mène une politique de surveillance de sa masse salariale et que les marges de manœuvre sur les effectifs sont très réduites.

Je vous propose de prendre connaissance des résultats de l'exercice 2022, qui reflètent ce contexte de tension, et des projections budgétaires 2023 qui en découlent.

I – LE CONTEXTE BUDGETAIRE DE L'ANNEE ECOULEE

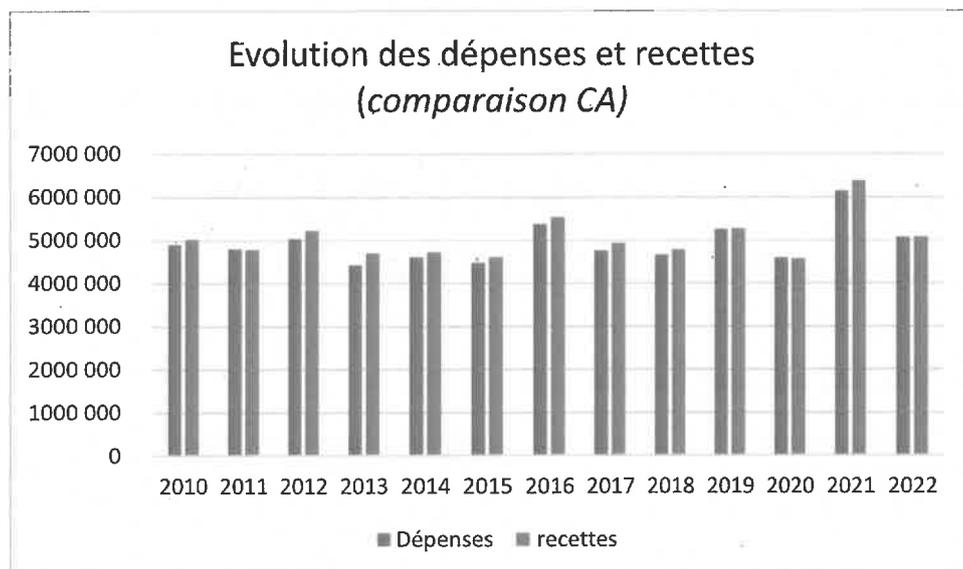
Le budget de fonctionnement de l'année 2022 s'élève à 5 075 355 € soit un montant proche de la moyenne des 10 dernières années (4.8 millions environ, à l'exclusion de l'année hors 2021, où il s'est élevé, à plus de 6 millions d'euros en raison principalement des écritures d'ordre relatives à la sortie de l'actif de l'atelier de Saugnac et Muret).

De façon générale, l'évolution des budgets est en relation directe avec la conduite des projets, leurs financements associés, et la réussite de la saison des équipements.

L'écomusée de Marquèze et la MNBA devaient reprendre un cycle de fonctionnement normal, après les périodes de confinement liées au COVID.

Les deux équipements ont cependant souffert cet été des incendies et de la période de canicule.

Evolution des recettes et dépenses générales de fonctionnement – CA prévisionnel



Le budget de 2022

Le compte administratif est en voie de consolidation. Les 1ères estimations affichent un résultat à l'équilibre.

Comme évoqué précédemment, ce résultat est en relation directe avec la réussite de la saison de nos équipements, la conduite des projets, et leurs financements associés.

Les charges à caractère général :

Elles s'élèvent à 1 331 708 € soit + 212 851 € par rapport au CA 2021

Cette augmentation s'explique, par

- > une reprise d'activité normale que ce soit pour les équipements et les missions dont certaines des actions avaient été suspendues en raison du confinement
- > La hausse des dépenses de gaz et d'électricité notamment : + 53 663 .00 €, par rapport au CA 2021

Les charges de personnel

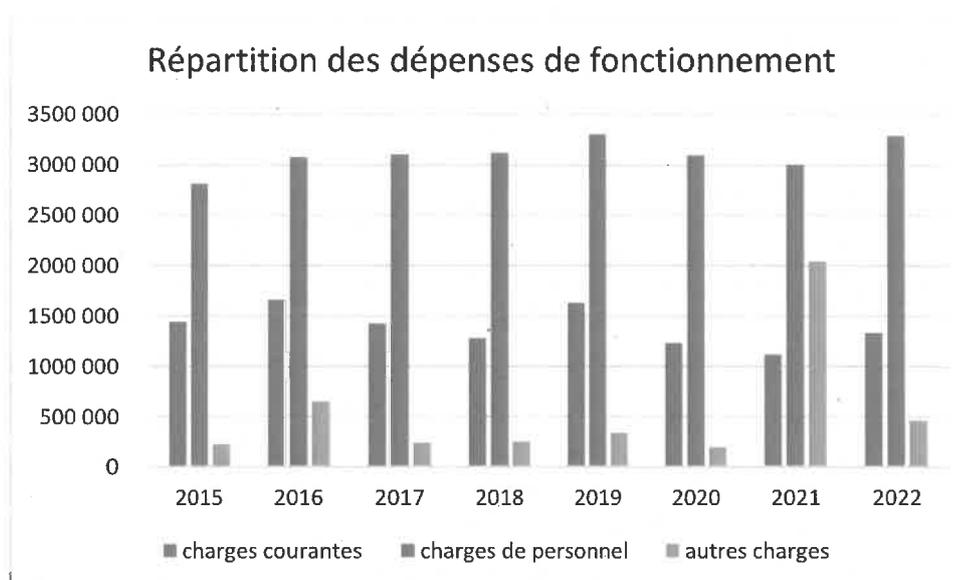
Les charges de personnel représentent plus de 60 % des dépenses réelles de fonctionnement

Elles augmentent de 290 128.68 €, qui s'explique principalement par

- Le recours plus important au personnel saisonnier compte tenu de l'amplitude d'ouverture supérieure des équipements
- Le renforcement de l'équipe du SAGE sur le sujet du changement climatique, à compter du 01/10/2022
- Le recrutement d'un chargé d'étude supplémentaire N2000, à compter du 7/11/2022
- La revalorisation du point d'indice et l'impact du SMIC sur les grilles de rémunération
- La mise en place du rifseep, à compter du 1/5/2022, pour les contractuels,

Les charges financières correspondent aux intérêts d'emprunt contractés, et sont en légère diminution : -11 937 €

Les charges exceptionnelles : correspondent au remboursement de trop perçus de subvention dans le cadre de la coopération Colombie et Vietnam (Hausse de + 15 921.08 €) suspendues en raison des confinements successifs et difficiles à relancer.



Les recettes propres

Préalablement au contexte sanitaire, les recettes propres de l'Ecomusée et de la MNBA représentaient en moyenne 1.4 millions (soit un peu moins de 30 % des recettes).

Le contexte sanitaire nous a privés depuis 2020 d'une part importante de ces recettes, compte tenu de la période d'ouverture réduite des équipements et des contraintes sanitaires.

Le chiffre d'affaires des deux équipements s'élève pour 2022 à 966 960 € (soit une hausse de 226 922 € par rapport à 2021).

Cependant, en raison des vagues de canicule et des incendies, les objectifs, pourtant prudentiels, n'ont pas été atteints (-153 040 € environ)

Les cotisations statutaires et dotation de fonctionnement de l'Etat

Les cotisations statutaires de la Région et des Départements n'ont pas évolué en 2022, tout comme celles de Bordeaux Métropole et de l'agglomération du Marsan.

Les cotisations des communes étant indexées sur l'évolution de la population, une augmentation de 13 038 € est constatée en 2022.

La répartition de la dotation de l'Etat en deux parties a été pérennisée :

- une part forfaitaire de 100 000 €
- complétée par une subvention de 20 000 euros en fonctionnement, pour l'évaluation de la charte

Les subventions :

Le volume des subventions varie en fonction des projets, de leurs mises en œuvre et de leurs mises en paiement, selon les années.

Il s'élève à 1 121 047 €, contre 780 365 € en 2021, et s'avère supérieur à la moyenne des 7 dernières années (677 000 € environ)

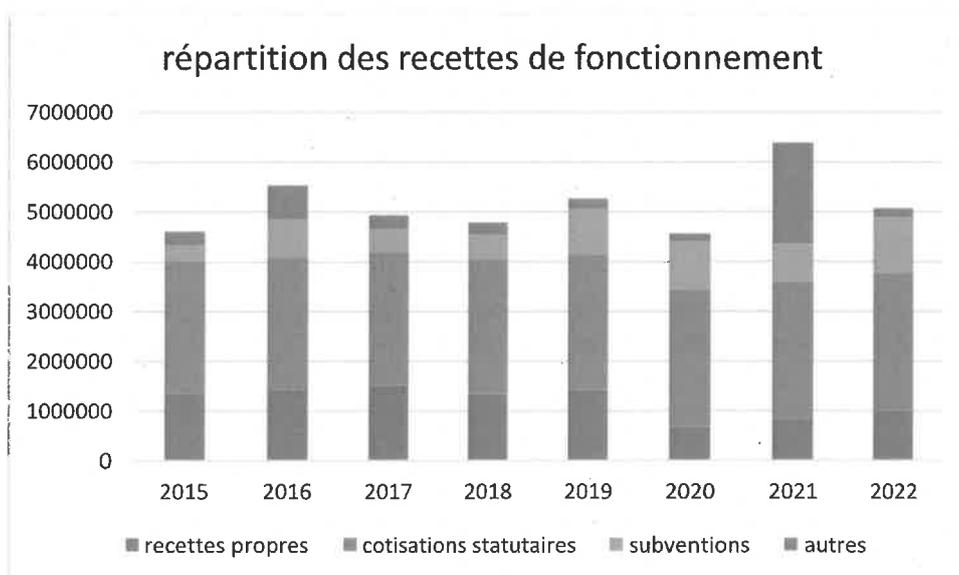
Cette hausse de 340 682 € s'explique principalement par le versement :

- d'une aide exceptionnelle de la Région et des Départements compte tenu des incendies et la canicule
 - CRNA + 50 000 €
 - CD 40 / +25 000 €
 - (la dotation du CD 33 de 25 000 € actée en début d'année se voit de fait affectée à l'exercice 2023)
- de subventions de l'Europe + 209 795 € qui n'avaient pas été budgétées en l'absence d'arrêtés attributifs de subventions, portant principalement sur les programmes d'actions suivants : Mise en œuvre du SAGE 2019-2021, sites majeurs biodiversité et continuités écologiques 2017/18, Ecodestination 2018, Escale atypique 2018
- d'une subvention de la Région pour le programme inter parc sport nature 2022 : + 27 600 €
- d'une subvention de la DRAC pour l'éducation artistique et culturelle supérieure aux années passées : + 12 600 €
- du reversement des taxes de séjour 2021+2022 par les OT : + 20 000 € (conventions signées en 2022)

Les autres recettes :

Les autres recettes comprennent les atténuations de charge : (augmentation de 20 461.18 € liée majoritairement au versement d'indemnités journalières) et les produits exceptionnels pour 11 731 € (versement de dommages et intérêts suite procédure à contentieuse vol Ecomusée / et remboursement de l'assureur suite à dégradations des bâtiments du Graoux°

Evolution de la répartition des recettes de fonctionnement



II – LE PROJET DE BUDGET 2023

II – A - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1- LES COTISATIONS STATUTAIRES

La projection budgétaire ci-après a été présentée en conférence budgétaire, le 13 février, sur la base de cotisations statutaires de la Région et des Départements équivalentes à celles de 2022. La dotation de l'Etat plafonnée à 100 000 € depuis 2020 est revalorisée de 30 000 € en 2023.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CRNA	1 204 800	1 204 800	1 204 800	1 204 800	1 224 077	1 224 077	1 224 077	1 224 077
CD33	535 000	535 000	535 000	535 000	543 560	543 560	543 560	543 560
CD40	535 000	535 000	535 000	535 000	543 560	543 560	543 560	543 560
Territoire	275 811							
dont communes		252 483	261 965	262 417	266 616	273 361	286 399	286 399
dont intercommunalités		25 000	25 000	45 000	58 420	58 448	58 448	58 448
TOTAL	2 550 611	2 552 283	2 561 765	2 582 217	2 636 233	2 643 006	2 656 044	2 643 006
Etat	100 000	100 000	120 000	120 000	100 000	100 000	100 000	130 000
TOTAL GENERAL	2 650 611	2 652 283	2 681 765	2 702 217	2 736 233	2 743 006	2 756 044	2 773 006

Ce scénario a mis en évidence l'incapacité du parc à conduire ses projets à hauteur des ambitions du contrat de Parc, dans la mesure où la CAF ne permet pas de financer le capital des emprunts, et par voie de conséquence, l'investissement. Il impose de différer, voire d'annuler certaines actions du contrat de parc.

	BP 2022	CA 2022	BP 2023
011 charges de gestion courante	1 750 647	1 331 708	2 176 808
012 charges de personnel	3 469 914	3 287 873	3 662 233
autres charges (65/66/67)	227 380	331 520	219 582
022 dépenses imprévues	20 000		
TOTAL DEPENSES REELLES	5 467 941	4 951 101	6 058 623
042/68 amortissement	125 000	124 255	176 000
021 virement vers l'investissement	124 585		
TOTAL GENERAL RECETTES	5 717 526	5 075 356	6 234 623
70 produits domaines	1 097 371	1 001 214	1 223 800
74 Subventions	3 837 729	3 883 091	4 189 094
75 autres produits de gestion courante	51 100	10 182	12 000
76 produits financiers		4	
77 produits exceptionnels		11 731	
013 atténuation charges	110 900	110 729	59 400
TOTAL RECETTES REELLES	5 097 600	5 016 951	5 484 294
Total opérations d'ordre 042/77	56 500	56 344	67 000
excédent reporté	709 426		
TOTAL GENERAL RECETTES	5 863 526	5 073 295	5 551 294
résultat exercice		-2 061	
report résultat		709 426	
résultat cumulé		707 365	707 365
solde			24 036

CAF	2023
Recettes réelles avec report excédent	6 191 659
Dépenses réelles	6 058 623
CAF BRUTE	133 036
Capital des emprunts	137 000
CAF NETTE	- 3 964

Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20230221-2023-1-DE
Date de réception préfecture : 28/02/2023

Au vu de ces projections, compte tenu de l'inflation, de l'augmentation des charges de personnel, en conséquence des mesures catégoriales nationales et de l'incapacité du parc à dégager une marge d'autofinancement suffisante pour le remboursement de ses emprunts, sur proposition des représentants du Conseil départemental de la Gironde et des Landes, la Conférence budgétaire a posé le principe d'une évolution des cotisations statutaires après plusieurs années de strict maintien.

En conséquence, il sera demandé à la Région une révision de sa cotisation statutaire selon les mêmes proportions que celle des départements.

Concernant les communes, le principe d'une augmentation des cotisations de 1.50 € par habitant a été acté (celle-ci étant compensée en partie par la révision de la dotation biodiversité et aménités rurales)

PROJET DE BP – SCENARIO INTEGRANT L'EVOLUTION DES COTISATIONS

	BP 2022	CA 2022	BP 2023
011 charges de gestion courante	1 750 647	1 331 708	2 176 808
012 charges de personnel	3 469 914	3 287 873	3 662 233
autres charges (65/66/67)	227 380	331 520	219 582
022 dépenses imprévues	20 000		130 024
TOTAL DEPENSES REELLES	5 467 941	4 951 101	6 188 647
042/68 amortissement	125 000	124 255	176 000
021 virement vers l'investissement	124 585		189 000
TOTAL GENERAL RECETTES	5 717 526	5 075 356	6 553 647
70 produits domaines	1 097 371	1 001 214	1 223 800
74 Subventions	3 837 729	3 883 091	4 484 082
75 autres produits de gestion courante	51 100	10 182	12 000
76 produits financiers		4	
77 produits exceptionnels		11 731	
013 atténuation charges	110 900	110 729	59 400
TOTAL RECETTES REELLES	5 097 600	5 016 951	5 779 282
total opérations d'ordre 042/77	56 500	56 344	67 000
excédent reporté	709 426		
TOTAL GENERAL RECETTES	5 863 526	5 073 295	5 846 282
	résultat exercice	-2 061	
	report résultat	709 426	
	résultat cumulé	707 365	707 365
		TOTAL	6 553 647

CAF	2023
Recettes réelles avec report excédent	6 486 647
Dépenses réelles	6 188 647
CAF BRUTE	298 000
Capital des emprunts	137 000
CAF NETTE	161 000

L'évolution des cotisations statutaires permet de financer le capital des emprunts, de virer des crédits vers l'investissement, et de réserver une enveloppe en dépenses imprévues, en raison notamment d'un risque contentieux important (*requête déposée au TA, sur l'application de pénalités de retard sur marché de rénovation du siège de l'Ecomusée*)

2- LES RECETTES PROPRES

Les recettes propres sont constituées principalement par les droits d'entrée à l'Ecomusée, et les produits générés par les activités de la MNBA (animation, hébergement et location canoës)

Il est proposé, au titre de l'année 2023, de maintenir les tarifs grand public 2022. Quelques augmentations modérées interviendront à la marge.

Pour la MNBA, une augmentation des tarifs a été votée en Comité Syndical du 14 décembre 2022

- pour le public scolaire et activités ressortant de la mission éducation à l'environnement est appliquée une augmentation des tarifs contenue : + 5.95 %
- pour le public adulte, des tarifs revus à la hausse de + 7,30 % à 12 % en moyenne

POUR L'ECOMUSEE :

- Proposition d'ouverture le 1^{er} avril soit une semaine avant le WE de Pâques – fermeture grand public le 30 septembre 2023
- ouverture pour les groupes du 1/10 au 23/10
- option en cours d'étude : ouverture grand public pour les vacances d'automne

Perspectives de recettes en 2023 :

Elles ont été établies sur la base des objectifs de 2022 et feront l'objet d'ajustement en fonction des options retenues

Produits de l'exploitation 7062							
2017	2018	2019	2020	2021	2022		2023
887 400	783 500	772 400	471 762	497 456	545 280		630 000

1^{ère} estimation en terme de résultat : - 1 094 547 € (un déficit qui s'accroît de 147 000 € environ par rapport au CA de 2022)

POUR LA MNBA :

- Proposition pour 2023 basée sur état actuel des réservations pour l'hébergement et un prévisionnel prudent.
- Prise en compte de l'évolution des tarifs adoptée en fin d'année 2022 : soit public scolaire/jeune/pédagogique : +5,95 % à 7,5 % en moyenne /public adulte : +7,30 % à 12 % en moyenne

Recettes de la MNBA : bilan – perspectives

Hébergement + animations

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
462 100	447 200	498 500	109 200	242 600	421 680	500 000

location de canoës

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
73 842	74 173	79 983	62 566	55 112	33 937	65 000

Le CA est pondéré à titre prudentiel compte tenu des aléas de la météo et des difficultés à recruter du personnel dédié en période estivale (problème d'hébergement sur le Bassin d'Arcachon)

1^{ère} estimation en terme de résultat : - 334 964 € (un déficit proche de celui de 2022 qui s'accroît de 5400 € environ)

3/ LES RECETTES IDENTIFIEES DANS LE CADRE DU CONTRAT DE PARC

(cf. détail ci-après chapitre dépenses)

III – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

LA MASSE SALARIALE.

Evolution des charges de personnel

CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA2021	CA 2022	2023
3 076 000	3 104 300	3 118 100	3 315 800	3 095 300	2 997 744	3 287 873	3 662 233

La masse salariale du Parc représente plus de 60% des dépenses réelles. Il importe d'assurer la meilleure gestion possible. Mais les marges de manœuvre dont dispose le Parc sont très limitées.

Une augmentation des charges de personnel de l'ordre de 11 % est projetée par rapport au CA 2022, en raison notamment :

- de l'impact en année pleine des mesures réglementaires intervenues en cours d'année :
 - Revalorisation du point d'indice + 3,5 % à compter de juillet 2022. La valeur du pont est désormais de 4.85001 contre 4.6860 auparavant.
 - Revalorisation du SMIC ayant également conduit, à compter du 1^{er} mai 2022, à une hausse de traitement des agents de catégorie C (indice minimum 352 au lieu de IM 343)
 - Revalorisation de la catégorie B applicable au 1^{er} septembre 2022
soit un surcoût de l'ordre de 90 000 €
- de l'augmentation du taux de cotisation au CDG de 0,05 % au 1/1/2023 et des taux d'accidents du travail sur l'ensemble des sites
- du GVT : + 40 000 €
- de la provision d'une enveloppe de 12 000 € environ en vue d'une prochaine augmentation du SMIC/grilles:
- du GPEC : départ en retraite avec période de tuilage (MNBA : poste de Direction : 3 mois en 2023 / pôle tourisme 8 mois en 2023 et 3 mois en 2024)

Accuse de réception en préfecture
036-243000000-2023-2023
Date de réception préfecture: 20/02/2023

- des besoins en personnel saisonnier supplémentaires à la MNBA (+ 7 mois) : 20 000 €
- de la prise en compte en année pleine de 2 assistants aux chargés de mission N2000 et SAGE recrutés dans le courant de l'année 2022 / d'un chargé de mission Forêt sur une période de 6 mois, ce qui représente un surcoût de l'ordre de 83 000 € environ (postes subventionnés en contre-partie, avec une part d'autofinancement)
- du recrutement d'un Chargé de mission Delta : +45 000 € (poste subventionné à 100 %)
- la monétisation du CET : + 8000 € par rapport à 2022
- de la prise en compte en année pleine, pour les contractuels, d'une part du RIFSEEP octroyée aux titulaires (soit + 25 000 €)
- de l'augmentation du coût des visites médicales professionnelles : + 3 000 €

L'EVOLUTION DES CHARGES COURANTES

Les charges de gestion courante représentent en moyenne 36% des dépenses réelles de fonctionnement.

L'analyse des chapitres budgétaires doit distinguer ce qui relève du fonctionnement courant du Parc (fluides, frais de déplacement, frais de formation, achat de petits matériels), comme toute autre collectivité, de ce qui relève de la conduite d'actions dans le cadre de la mise en œuvre de la charte.

Une enveloppe supplémentaire de 122 000 € a été affectée aux dépenses d'électricité et de chauffage, et vient gréver le budget du Parc de manière conséquente.

La conduite du projet en réponse aux priorités de la charte du Parc

Les objectifs partagés et les conditions de mise en œuvre de la charte du Parc sont convenus dans le cadre d'un programme d'actions prévisionnels approuvé par la Région Nouvelle Aquitaine, le Conseil Départemental de la Gironde et le Conseil Départemental des Landes.

Ce programme d'actions prévisionnel répond aux attentes suivantes :

- > Actions de mises en œuvre de la charte dans le respect des orientations stratégiques des membres du Syndicat Mixte
- > Identification d'objectifs transversaux en déclinaison des orientations stratégiques en matière environnementale
- > Révision annuelle des engagements financiers

Dans ce contexte, le PNR a conduit des éléments de programmation pluriannuelle financière qui seront validés et approuvés prochainement par chacun des financeurs (des financements complémentaires pourront être recherchés auprès d'autres financeurs).

Les éléments majeurs du contrat de Parc par priorité politique

Priorité politique 1 : Reconnaître la multifonctionnalité de la forêt des Landes de Gascogne

- Projets partenariaux avec le Syndicat des Sylviculteurs dans le cadre de l'étude biodiversité (projet Valbios)
- Préfiguration du laboratoire vivant
- Développement d'expérimentation sur des parcelles forestières de l'Ecomusée

Priorité politique 2: Gérer de façon durable et solidaire la ressource en eau

- Animation rivière et suivi du PPGCE
- animation du SAGE

Priorité politique 3 : Les espaces naturels – une intégrité patrimoniale à préserver et renforcer

- Poursuivre la biodiversité locale/enrichir les Atlas de la biodiversité
- Accompagner les communes sur les continuités écologiques et la gestion intégrée
- Former et rendre acteur de la biodiversité
- Animer le plan de gestion RNR- gestion de la RNR
- Animer les sites N 2000

Priorité politique 4 : pour un urbanisme et un habitat dans le respect des paysages et de l'identité

- Obtenir le label RICE pour le territoire d'ici 2024
- Pour une approche durable de l'urbanisme
- Soutenir l'innovation architecturale et paysagère
- Amener à la reconnaissance de la valeur des paysages
- Connaître et préserver le patrimoine architectural d'intérêt patrimonial

Priorité politique 5 : Accompagner l'activité humaine pour un développement équilibré

- Accompagner les acteurs de l'Eco-destination dans leur qualification et innovation en tourisme durable
- Développement et accompagnement des porteurs de projets
- Stratégie d'accueil et d'information des publics
- Promouvoir l'écotourisme
- Maîtriser les pratiques consommatrices d'espace et développer les sports de nature au service du territoire
- Développer l'exemplarité des équipements

PP6 : développer et partager une conscience de territoire

- Connaître et préserver le patrimoine architectural d'intérêt patrimonial
- Poursuivre une politique de connaissance et de préservation
- Développer l'événementiel comme facteur de cohésion sociale et de mise en valeur des talents et lieux patrimoniaux du PNR
- Contrat de coopération culturelle – EAC multipartenaires
- Faire des PNR des territoires de création culturelle innovante forte et participative
- Accompagner et soutenir les projets éducatifs auprès des jeunes scolaires

- Susciter une dynamique jeunesse autour de la pratique des sports de pleine nature
- Eduquer et accompagner à la transition écologique
- Assurer un programme de sortie nature

Pour 2023, la mise en œuvre du contrat de parc est estimé à 1 917 576 €. Les dépenses comprennent de l'ingénierie, et des prestations.

La part résiduelle à financer sur les cotisations statutaires s'élève à 591 284 € (**soit plus de 30 % des dépenses**), alors qu'en 2022, elle représentait seulement 391 708 € (**soit un autofinancement supérieur d'environ 200 000 €**)

Priorités politiques	Dépenses subventionnables	régie	Autofinancement	Subventions
PP 1 Biodiversité en forêt	21 000		2 243	18 757
PP1 Leaving Lab	312 550	62 550		250 000
PP2 EAU	254 000		71 000	183 000
PP3 PAT NAT	499 826	11 511	128 042	360 273
PP3 PAT NAT HORS FINANCEMENT CONTRAT DE PARC (RNR+n2000)	174 100		65 131	108 969
PP4 URBA PAYSAGE	151 500		69 100	82 400
PP5 ECOTOURISME	200 100		70 893	129 207
PP6 CULT/EE	304 500		184 875	119 625
TOTAL	1 917 576	74 061	591 284	1 252 231

CONTRAT DE PARC 2022		
Dépenses subventionnables	autofinancement	subvention
1 206 596	391 708	814 888

Cette augmentation s'explique par :

- la mise en œuvre de nouveaux programmes d'actions ambitieux, tels que
 - PP1 : Mise en œuvre du leaving lab + 201 000 €
 - PP4 : RICE : + 17 000 €
Soutien à l'innovation architecturale : + 12 000 €
 - PP8 : mise en place d'évènementiels + créations innovantes : + 113 000 €
 - Natura 2000 camp du poteau : + 32 688 €
- le report de certaines dépenses, notamment :
 - PP4 : plan paysage : + 69 000 €
 - PP3: Life bees : + 110 000 € (hors ingénierie)
PPGCE : + 38300 €

LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Grâce à la contribution financière de la DRAC, ce budget 2023 confortera cette année encore notre soutien à l'éducation à l'environnement, au bénéfice des établissements scolaires du parc naturel régional et artistes associés, mais également à l'action culturelle au bénéfice des acteurs du territoire, des compagnies, des agences culturelles des départements et de la Région.

LES CHARGES FINANCIERES

Les charges financières sont liées aux lignes de trésorerie et remboursement d'intérêt d'emprunt. Les emprunts principaux sont relativement récents, ce qui amène à une charge d'intérêts peu importante, en raison des taux d'intérêt peu élevés jusqu'alors. Le parc a contracté majoritairement des taux fixes, et quelques taux révisables (taux euribor 3 mois).

Année de l'emprunt	Nature	Capital restant dû au 01/01/2023	Durée résiduelle moyenne	Type taux	Index taux variable	Niveaux de taux	Capital à rembourser dans l'exercice	Charges d'intérêt de l'exercice
2005/2007	1641	146 370,71	4	taux fixe		4,85	22 648,02	6 051,36
	1641	95 510,29	3			4,37	22 368,15	4 173,80
	1641	131 978,75	2			3,87	32 345,05	3 902,46
2008	1641	76 235,94	11	taux variable	EURIBOR 3 mois	0	5 455,39	1 611,35
	1641	161 388,68	12	taux fixe		1,38	15 161,82	2 227,16
2018/2019	1641	261 462,30	25			0,57	19 433,75	1 490,34
	1641	300 000,00	12			0,79	19 217,27	2 069,93
2021	avance TVA	64 000,00	1			0,54		345,60
2022	avance TVA	45 000,00	2	taux variable	EURIBOR 3 mois	3,27		1 062,76
		1 281 946,67					136 629,45	22 934,76

Durée de vie moyenne des emprunts : 8 ans

LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT POUR CONFORTER LES EQUIPEMENTS DU PARC ET POURSUIVRE L'ACTION TERRITORIALE

Les programmes d'investissement engagés en 2022 feront l'objet d'une fin d'exécution en 2023. Il s'agit principalement

- des travaux d'accessibilité de l'Ecomusée et de la MNBA
- des travaux sur la voie ferrée
- la rénovation des bâtiments du quartier de Marquèze
- étude de faisabilité d'un nouveau bâtiment technique pour le personnel de l'Ecomusée
- équipements et travaux de mise aux normes des bâtiments (restaurant, pavillon,)
- accompagnement du maraîcher

Les opérations d'investissement envisagées en 2023 ont principalement pour vocation à poursuivre notre programme de rénovation des équipements. Des financements spécifiques pourraient être accordés dans le cadre du contrat de parc par les collectivités régionales et départementales.

Ces projets seront cependant mis en œuvre en fonction des possibilités de soutien financier et de la capacité du Parc à assurer l'autofinancement de ces programmes.

Projets Ecomusée

Améliorer les conditions de travail	Atelier des services techniques	200 000
Améliorer les conditions d'accueil des visiteurs	Aménagement wagon	25 000
Conserver les éléments patrimoniaux du quartier	Maison de maitre	80 000
	TOTAL	305 000

Nature des financements	
CR NA	122 000
CD 40	122 000
Parc	61 000

Hors contrat de Parc

			Nature des financements
Conservation des collections volumineuses	Rénovation essieu d'un wagon	21 000	financement à trouver / dépense non incluse dans le projet de budget
Etude adaptation de l'offre au changt climatique/ contexte	Etude	40 000	CD40 : accord de principe / financement complémentaire à trouver : Europe ? DATAR ?...

Projets PI 2023 MNBA

Etanchéité des batiments de la MNBA Bâtiment « Canard »	22 500
--	--------

Nature des financements	
CR NA	9 000
CD 40	9 000
Parc	4 500

Autres investissements :

Poursuite de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'entretien de la Levre en 2023 :

Accusé de réception en préfecture
933-253301402-20230221-2023-1-DE
Mairie de Levallois-Perret

Coût 45 000 €

La question de la compétence GEMAPI par transfert des intercommunalités reste à finaliser. Ce contexte interroge sur la maîtrise d'ouvrage des travaux par le Parc et l'absence de financement qui en découle.

Acquisition de matériel informatique et bureautique, et d'objets de collections

Ces dépenses sont auto-financées. Elles représentent une enveloppe de l'ordre de 38 000 €

Appel à projet

Une enveloppe de 29 000 € est affectée, selon modalités à définir, aux maîtrises d'ouvrages externalisées dans le cadre d'un appel à projet

BUDGET PRIMITIF D'INVESTISSEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
chapitre	Libellé	Reste à réaliser	Propositions nouvelles	Total
20	immobilisation incorporelles	120,00	8 000,00	8 120,00
21	immobilisation corporelles		30 000,00	30 000,00
23	immobilisation en cours			0,00
	opérations équipements 2023		507 000,00	507 000,00
	opérations d'équipements reportées	351 004,51	165 368,00	516 372,51
total des dépenses d'équipement		351 124,51	710 368,00	1 061 492,51
16	emprunts et dettes assimilés		137 000,00	137 000,00
27	Autres immobilisations financières			
020	dépenses imprévues			21 648,38
total des dépenses financières			137 000,00	158 648,38
040	opérations d'ordre de transfert entre section		67 000,00	67 000,00
041	total opérations patrimoniales			
total des dépenses d'ordre d'investissement			67 000,00	67 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		351 124,51	914 368,00	1 287 140,89
D001	Solde exécution positif reporté			43 513,89
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				1 243 627,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
chapitre	Libellé	Reste à réaliser	Propositions nouvelles	Total
13	Subvention d'investissement acquises (hors CRA/CD33 opérations nouvelles)	210 267,00	471 294,00	681 561,00
16	emprunts et dettes assimilées	45 000,00	70 000,00	115 000,00
total des recettes d'équipements		255 267,00	541 294,00	796 561,00
10	dotation, fonds divers et réserves		55 000,00	55 000,00
1068	excédent de fond capitalisés			
27	autres immobilisations financières		27066	27 066,00
total des recettes financières			82 066,00	82 066,00
021	Virement de la section de fonctionnement			189 000,00
040	opérations d'ordre de transfert entre sections		176 000,00	176 000,00
total opérations d'ordre			176 000,00	365 000,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT		255 267,00	729 360,00	1 243 627,00

CONCLUSION

En l'absence d'évolution des cotisations statutaires, la 1^{ère} maquette budgétaire a mis en évidence l'impossibilité pour le parc de financer le capital des emprunts, et par voie de conséquence ses investissements

Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20230221-2023-1-DE
Date de réception préfecture : 28/02/2023

Aussi, le comité syndical va être appelé à se prononcer sur une augmentation des cotisations statutaires indispensables pour faire face au contexte d'inflation et de l'évolution de la masse salariale.

Ce projet de budget vise

- à répondre aux enjeux d'un territoire en cohérence avec le contrat de parc,
- à conduire notre programme d'investissement afin d'assurer la pérennité des équipements, d'honorer nos obligations en terme d'accessibilité, et d'assurer la sécurité des usagers.

Le budget se construira dans le respect des orientations suivantes :

- Rechercher plus de justesse et d'équilibre dans les dépenses et les recettes
- Adapter la mise en œuvre des projets d'investissement en fonction du soutien financier des collectivités régionales et départementales et de la capacité du parc à assurer l'autofinancement de ces programmes
- Limiter le recours à l'emprunt au regard du ratio d'endettement

